



A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro **EAU/AUT/20/0882** du 25 novembre 2020, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 1, avenue du Rock 'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, a accordé à la

Commune Helperknapp l'autorisation pour **la réfection des chemins et travaux d'assainissement entre la rue « Um Kalleksuewen » et la rue de Greisch à Tuntange.**

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision et se terminera le 29 janvier 2021 inclus.



Tuntange, le 18 décembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire ff.